

**PROCES-VERBAL No 9**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
mercredi 12 décembre 2018  
salle villageoise de Monnaz

Présidence

M. Jean-Michel DURUZ, Président, ouvre la séance à 19 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 8 du 26 septembre 2018
4. Communication du Bureau
5. Préavis et rapports de Commissions :
  - 08/2018 Demande de crédit de CHF 103'000.- TTC, pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, No 74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges.
  - 09/2018 Demande de crédit de CHF 155'000.- TTC, pour le déplacement et la réhabilitation du collecteur « Centre, No 60 » sur les Communes d'Echichens et de Morges.
  - 10/2018 Demande de crédit de CHF 850'000.- TTC, pour le déplacement des collecteurs « Caroline, No 54 et Longeraie-Parc, No 102 » dans le parc des sports sur la Commune de Morges.
6. Communications du Comité de direction
7. Questions, vœux et divers

**1. Appel**

Il ressort de l'appel que 30 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Sylvie PODIO, Sara SPECKINGER LENOIR

MM. Christian GRÄNICHER, Gérard ZBINDEN, Charles-Henri DE LUZE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

### 3. Approbation du procès-verbal No 8 du 26 septembre 2018

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, dit que le point 9 de l'ordre du jour parlait d'une information et constate que selon le procès-verbal, il n'en est rien puisqu'une Commission a été nommée.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'une Commission mais d'un groupe de travail, pas encore constitué car en attente du contenu qui sera fourni par le Comité de direction et qu'il a été pris note de sa candidature pour la formation du groupe de travail par le Bureau.

Le procès-verbal No 8 du 26 septembre 2018 est approuvé par 29 voix (1 abstention).

### 4. Communication du Bureau

Le Président annonce la démission de deux personnes : Mme Katharina Dellwo Bauer, déléguée de Morges, et M. Jean-Hubert Jaquier, délégué de Prévèrenges.

Le Président informe les Conseillers qu'il y a un formulaire à remplir pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait pour le paiement des jetons.

### 5. Préavis et rapports de la Commissions :

- 08/2018 Demande de crédit de CHF 103'000.- TTC, pour le déplacement du collecteur  
« Doublage Venoge rive droite, No 74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges.

Mme Mélanie BLANCHARD, déléguée de Morges, lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Le Président demande au Comité de direction s'il souhaite apporter des compléments, tel n'est pas le cas.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande s'il ne serait pas possible de faire des schémas plus grands car ils sont difficiles à lire.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, demande pour quel raison il y a vote du Conseil intercommunal puisque ce travail est rendu obligatoire par le Canton.

M. Christian MAEDER, Président du Comité de direction, répond qu'il est nécessaire d'en faire la demande au Conseil même si c'est une obligation cantonale.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, se dit étonné de voter un objet obligatoire et demande ce qu'il se passerait au cas où le crédit serait refusé.

M. Christian MAEDER répond qu'en cas de non, des explications complémentaires seraient données afin d'obtenir finalement l'accord du Conseil intercommunal.

Accepté à l'unanimité, il est voté ce qui suit.

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 12 décembre 2018, après avoir pris connaissance

- du préavis No 08/2018 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission chargée de son étude,

#### DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 103'000.—TTC pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, No 74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

- 09/2018 Demande de crédit de CHF 155'000.- TTC, pour le déplacement et la réhabilitation du collecteur « Centre, No 60 » sur les Communes d'Echichens et de Morges.

Le Président demande si le CODIR a des précisions à fournir, tel n'est pas le cas, il donne la parole à M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, Rapporteur de la Commission qui lit les conclusions du rapport. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Accepté à l'unanimité, il est voté ce qui suit.

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 12 décembre 2018, après avoir pris connaissance

- du préavis No 09/2018 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission chargée de son étude,

### DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 155'000.—TTC pour le déplacement et la réhabilitation du collecteur «Centre, No 60» sur les Communes d'Echichens et de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

- 10/2018 Demande de crédit de CHF 850'000.- TTC, pour le déplacement des collecteurs « Caroline, No 54 et Longeraie-Parc, No 102 » dans le parc des sports sur la Commune de Morges.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, s'excuse des numérotations. Il lit les conclusions du rapport y incluant le vœu que les délais de convocation des Commissions soient plus grands.

Le Président dit que le vœu sera traité après la discussion.

M. Reto DORTA, délégué de Tolochenaz, constate que concernant les préavis 08 et 09, les communes ont pris des décisions sur l'amortissement et demande pourquoi Tolochenaz n'a pas décidé.

M. Salvatore GUARNA explique qu'il s'agit d'une décision municipale, que le conseil communal n'a pas à se déterminer et relève que dans les autres cas, la commune a décidé sa façon d'amortir la somme.

M. Reto DORTA, délégué de Tolochenaz, demande s'il y a des barèmes par rapport à l'intéressement des travaux et trouve que le partage 50/50 entre Morges et Tolochenaz n'est pas équitable.

M. Christian MAEDER dit que ce sera porté en discussion, qu'avant, cette façon de partager était admise par les Communes, ceci afin de ne pas faire des comptes d'apothicaire. Sur l'annexe II, il est écrit que c'est au prorata, cependant, le groupe de travail discutera le sujet pour faire des répartitions éventuellement différentes. Il explique que les amortissements ne sont pas à décider par le Conseil communal, que chaque commune décide comment elle amortira sa part et que si c'est en une fois, l'ERM apprécie, sinon, des intérêts sont facturés puisque l'ERM fonctionne alors comme une banque.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, relève que les canalisations désaffectées resteront sur place et demande s'il y a des précautions à prendre en cas d'éboulement.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que celles qui restent au sol seront remplies de sable.

Le Président donne la parole à M. Tony REVERCHON pour de plus amples explications.

M. Tony REVERCHON explique que les canalisations seront obturées (bouchées) mais pas avec du sable et qu'elles seront enlevées dans 2 ans puisque les bâtiments seront rasés, le strict minimum est fait puisque qu'elles seront enlevées plus tard.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, au point 1, préambule, dit que le Conseil communal de Morges n'a pas été consulté et donc que c'est pareil que pour Tolochenaz, les Municipalités décident.

Accepté à l'unanimité, il est voté ce qui suit.

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 12 décembre 2018, après avoir pris connaissance

- Du préavis No 10/2018 du Comité de direction,
- Du rapport de la Commission chargée de son étude,

### DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 850'000.—TTC pour le déplacement des collecteurs «Caroline No 54» et «Longeraie-Parc No 102» dans le Parc des sports sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Le Président revient sur le vœu par rapport aux délais pour la convocation des commissions. Il explique que dans le règlement, rien n'est stipulé à ce sujet et que le délai court a été dû à la cascade des excusés qui fait que c'est parfois limite par rapport aux convocations.

M. Christian MAEDER ajoute que la décision concernant ce préavis a été prise très tard, provoquant également un délai court pour la convocation de la Commission.

#### 6. Communications au Comité de direction

Le Président donne la parole à M. Christian MAEDER qui dit qu'il n'y a pas de communication hormis une écrite jointe au courrier de la convocation.

#### 7. Questions, vœux et divers

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie pour la bonne tenue des séances et informe que le repas qui suit est offert par l'ERM et la Commune d'Echichens.

Le Président lève la séance à 19h.33 .

Le Président :

Jean-Michel DURUZ



La Secrétaire :

Monique ROBIN